

Textes de Référence

dimanche 20 novembre 2011, par [Administrateur](#)

Etablissements et services spécialisés - I.M.E.

Institut Médico-Educatif



Textes de référence

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 - Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale



Circulaire n° 82/2 et n° 82-048 du 29 Janvier 1982 : mise en oeuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants et adolescents handicapés



Circulaire n° 83-082, 83-4 et 3/83/S du 29 Janvier 1983 : mise en place des actions de soutien et de soins spécialisés en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés ou en difficultés en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles du comportement,



Arrêté du 09 Janvier 1989 : nomenclature des déficiences, incapacités, désavantages,



Circulaire n° 91-302 du 18 novembre 1991 : intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.

Circulaire n° 2002 -111 du 30/04/02 - Des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves



Circulaire n° 2002 - 113 du 30/04/02 - Les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré



Bénéficiaires



Déficience intellectuelle / Inadaptation / Déficience motrice / Polyhandicap / Déficience auditive / Déficience visuelle



Objectifs



Recherche de l'autonomie maximale et apprentissages scolaires fondamentaux en fonction des capacités, des rythmes d'acquisition de chaque enfant.



Dépistages



Médecine scolaire, CMPP, etc...



Décision d'orientation



C.D.A.



Fonctionnement



Scolarisation en Instituts spécialisés ou intégration en école ordinaire



Moyens



Projet pédagogique propre à chaque enfant



Méthode



Adaptation des pédagogies,



Réunion de synthèse



Qualification des enseignants



CAPSAIS / CAPA-SH, Option A, B, C ou D.



Partenaires



Famille,



Equipe éducative,



Intervenants extérieurs



Débouchés



Réinsertion en milieu ordinaire



Centre d'Aide par le Travail (CAT),



Ateliers protégés (AT),



Places réservées dans le milieu professionnel ordinaire (PR),



Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)